



Commune de
St GERMAIN DE PRINÇAY
(Vendée)

« LE PETIT ÉCHO »

ACTUALITÉS GERMINOISES

SEPTEMBRE 2017



Monsieur Daniel CHASSERIEAU
Maire de Saint Germain de Prinçay

Et les membres du Conseil Municipal

Ont le plaisir d'inviter l'ensemble de la population germinoise à l'inauguration de la salle polyvalente suite aux travaux d'extension et rénovation le :

samedi 9 septembre 2017

À partir de 10h30

Matinée : Inauguration officielle

10h30 — Accueil des personnalités

11h15 — Discours

12h00 — Verre de l'amitié

Après-midi et soirée

Animations par les associations germinoises

Foot Fauteuil

Matches Basket masculin et féminin

Collecte de déchets contenant de l'amiante



Déchèterie de Chantonnay

Une collecte exceptionnelle des déchets contenant de l'amiante liée aura lieu le **vendredi 6 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à la déchèterie de Chantonnay.**



Les déchets concernés sont les éléments en amiante-ciment tels que des plaques ondulées, des éléments de façades, des canalisations.

Tarifs :

Jusqu'à 25 kg : 10 €

De 26 à 50 kg : 15 €

De 51 à 75 kg : 20 €

De 76 à 100 kg : 25 €

Au-delà de 100 kg : 25 € + 0,90 € par kilo supplémentaire.

Pour bénéficier de ce service, une inscription est obligatoire auprès des services du SCOM en appelant au 0 800 948 216 avant le 25 septembre 2017 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tri des emballages : non aux imbriqués et aux intrus



Depuis le 1^{er} janvier 2017, tous les emballages se trient en Vendée. Une bonne chose pour faciliter le tri et favoriser le recyclage de nos déchets.

Malgré tout, quelques précautions sont à prendre pour permettre à la chaîne du tri de fonctionner correctement.

Première règle à retenir :

Ne jamais imbriquer (ou encastrer) un emballage dans un autre.

Ecrasez vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place. Mais ne les emboîtez surtout pas.

Deuxième règle à retenir :

Un emballage, c'est un contenant ayant contenu un produit au moment de son achat.

Exemple :

Les produits tels que : cintres, fourchettes, gobelets, casserole... ne sont pas des emballages et ne doivent en aucun cas être mis dans les sacs jaunes.

Un doute, une question ?

www.scom85.fr

0 800 948 216 (n° vert, gratuit depuis un poste fixe)



Bourse « Jeunes bénévoles vendéens »



La bourse « *Jeunes bénévoles vendéens* » est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans investis bénévolement dans une association vendéenne pour les aider à financer leur permis de conduire ou leurs études.

Le dossier est à transmettre au **Conseil Départemental de la Vendée avant le 2 octobre 2017.**

**Renseignements : vendeedoublecoeur@vendee.fr
Tél. 02 28 85 82 52**

Port du casque obligatoire pour les moins de 12 ans

Le groupement de gendarmerie départementale de la Vendée vous informe que depuis le **22 mars 2017**, le port d'un casque à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers.



Cette mesure est destinée à **limiter les blessures graves** à la tête et au visage lors d'une chute ou d'un accident.

En cas de non-respect de cette règle, les adultes transportant ou accompagnant les enfants s'exposeront à **une amende de 135 euros.**



Avis aux photographes amateurs !

Cette année, la commission souhaiterait mettre en avant vos talents de photographe. Pour le prochain écho de fin d'année, nous avons décidé de mettre sur la page de couverture une photo prise par un Germinois.

Parmi les photos reçues, un jury constitué d'élus, de membres d'association et d'enfants choisira celle qui retiendra le plus son attention. La photographie aura pour sujet la commune de Saint Germain de Prinçay sur tout son territoire. Toutes photos avec des personnes seront refusées.

Votre photo devra être envoyée **avant le 14/09/2017** par mail à l'adresse suivante :

ccas-stgermaindeprinçay@orange.fr

ENVIE DE SORTIR?

A Saint Germain

- Le dimanche 17 septembre **2^{ème} édition Course de Caisses à Savon** - BAMBOCHE et GERM'EN FÊTES
- Le vendredi 13 octobre **Concours de Belote** - CLUB RETRAITÉS de Saint Germain
- Le samedi 18 novembre **Poule au pot** - BASKET
- Le samedi 9 décembre **Relais du Père Noël** - GERM'EN FÊTES
- Le dimanche 10 décembre **Loto** - Salle du Bocage au Boupère - SOCIÉTÉ DE CHASSE « La Fraternelle »
- Le samedi 16 décembre **Arbre de Noël** Salle de l'Aubépin à Sigournais - ÉCOLE PUBLIQUE de Saint Germain
- Le dimanche 17 décembre **Relais du Père Noël** - GERM'EN FÊTES
- Le vendredi 22 décembre **Arbre de Noël** - ÉCOLE PRIVÉE de Saint Germain




Entr'Acte d'Automne au Pays de Chantonnay


Spectacle proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay, dans toutes les communes du Canton du **26 septembre au 7 octobre 2017** aura pour thème cette année : **la chanson humoristique avec Lili CROS et Thierry CHAZELLE dans « PEAU NEUVE ».**

Spectacle musical prévu **le mardi 26 septembre 2017 à 20h30** à la salle des Fêtes de Saint Germain de Prinçay.

Toutes les précisions dans le flyer joint au Petit Écho.



La Maison de Vie Le Tail Fleuri organise, en lien avec l'association « Au fil de l'âge », les portes ouvertes de l'établissement. Cette manifestation, qui aura lieu **le samedi 16 septembre 2017 de 14h30 à 18h30**, a pour but d'ouvrir la structure sur l'extérieur et de proposer à toutes personnes le souhaitant de visiter l'établissement et de passer un moment agréable avec les résidents.




Pour cette occasion, résidents et bénévoles confectionnent peluches, coussins, porte-clés, sachets senteurs et bien d'autres objets encore qui seront à vendre le jour même. Ce sera également l'occasion de gagner un panier garni pour les visiteurs ainsi que d'écouter de beaux morceaux de musique autour d'un orgue de barbarie.

Afin de passer un moment convivial, buvette et pâtisseries seront à disposition !




Afin de répondre à une demande des résidents, Sonia MORTEAU gérante de l'épicerie « Halle Dis », propose ses services tous les vendredis des semaines impaires au sein de la Maison de Vie Le Tail Fleuri. Sonia MORTEAU propose, à la vente, des produits secs de dépannage : pour le petit-déjeuner, le goûter, les produits d'hygiène et s'adapte aux demandes supplémentaires des résidents.

Toutes personnes de la commune de Saint Germain de Prinçay peut profiter de ce nouveau service. Nous serons heureux de vous accueillir **les vendredis, de 15h00 à 16h00, semaines impaires.**




La Semaine Bleue

Semaine Nationale des Retraités et des Personnes Âgées



RETRAITÉS et PERSONNES ÂGÉES, le CLIC prévoit une programmation Cinéma au Ciné Lumière de Chantonnay le lundi 9 et mardi 10 octobre 2017 à 14h30 pour « le petit Spirou »

Réservation à faire auprès du CLIC EST VENDÉE au **02 51 52 66 74**





MAIRIE INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél. 02 51 40 43 82

Lundi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30

Mardi : 9h00 > 12h30

Mercredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30

Jeudi : 9h00 > 12h30

Vendredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30

Samedi : 9h00 > 12h00

Site Internet : stgermaindeprinçay.fr

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tél. 09 72 38 65 88

Mercredi : 10h00 > 12h00

Samedi : 10h00 > 12h00

AGENCE POSTALE

Tél. 02 51 40 43 80

Départ courrier

Lundi : 13h45 > 16h45

Mardi : 13h45 > 16h45

Mercredi : 13h45 > 16h45

Jeudi : 13h45 > 16h45

Vendredi : 13h45 > 16h45

15h30

Samedi : 10h00 > 12h00

12h00

Quelques chiffres de la rentrée ...

Les écoles publiques de Saint

Germain de Prinçay, de Sigournais et de Saint Vincent Sterlanges fonctionnent en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) avec un service de transport, de cantine et de garderie périscolaire pour chaque école.



En ce début d'année, voici les effectifs :

✓ École de Saint Germain : **TPS/PS/MS/GS** : 27 élèves

✓ École de Sigournais : **CP/CE1/CE2** : 21 élèves

✓ École de Saint-Vincent : **CE2/CM1/CM2** : 24 élèves

Contact : Cécile CALAMY Directrice Tél. 02 51 40 45 98

L'école privée : Effectif pour la rentrée :

✓ **TPS/PS** : Mme Nathalie BENATIER : 20 élèves

✓ **MS/GS** : Mme Claire QUESSON : 22 élèves

✓ **CP** : Mme Catherine CARTRON : 21 élèves

✓ **CE1/CE2** : Mme Anita JOUTEAU : 27 élèves

✓ **CM1/CM2** : Mme Isabelle PUAUD : 32 élèves

Contact : Isabelle PUAUD Directrice Tél. 02 51 40 40 83

TRI SÉLECTIF

Attention ! Le dépôt des verres et papiers situé derrière la salle polyvalente a été transféré au cimetière protestant.



La municipalité de Saint Germain de Prinçay

BIENVENUE !

Accueille ses nouveaux arrivants

Vous venez d'arriver à Saint Germain ?

N'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie où vous serez informés des démarches administratives à accomplir.

Votre passage en mairie nous permettra de vous convier au **pot d'accueil des nouveaux arrivants** qui aura lieu début janvier avant la cérémonie des vœux du maire.

DÉFAUT DE DÉCLARATION D'URBANISME

Il est rappelé que tous les travaux en lien avec l'urbanisme doivent être déclarés (abri de jardin, changement d'ouverture, modification de façade, fermeture de préau,...).



Aussi, afin de se conformer à la législation en vigueur, il est demandé à toutes les personnes ayant omis de déclarer ces modifications de régulariser leur dossier.

Des sanctions peuvent être attribuées en cas de non déclaration.



RECHERCHE MÉDECIN

En collaboration avec le pôle médical de Saint Germain de Prinçay, la commune a lancé un appel pour le recrutement d'un médecin généraliste, un orthophoniste et un kinésithérapeute suite au départ prochain d'un médecin.



Le pôle médical et la commune sont sensibles et étudient toutes propositions.

Contact : la Mairie au 02 51 40 43 82

LUTTE CONTRE LES RATS, LES SOURIS ET LES TAUPES

Pour toute commande de produits (raticide, souricide ...), vous pouvez **retirer le bon de commande en mairie ou sur le site Internet.**

Le bon de commande complété et le **chèque de règlement, libellé à l'ordre de la FDGDON** seront à retourner en mairie, au plus tard le samedi 16 septembre 2017. Votre commande sera disponible en mairie entre le 9 et le 20 octobre 2017.



BRIGADE VERTE



Notre commune de Saint Germain de Prinçay a obtenu en 2015 une 1^{ère} fleur par le jury régional des Pays de la Loire.

Aussi, nous remercions chaleureusement les 8 bénévoles qui se sont impliqués avec nos agents d'entretien tous les mardis et jeudis du mois de juin pour entretenir et continuer d'embellir nos espaces publics.

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Les journées du patrimoine se dérouleront les samedi 16 et dimanche 17 septembre prochain. Pour 2017, le thème national est basé sur « le patrimoine et la jeunesse ».



L'ESSENTIEL DES SÉANCES MUNICIPALES

L'ensemble des comptes-rendus des séances sont disponibles sur le site Internet de la Commune après approbation des membres élus.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU 2 MAI 2017

✓ CHANGEMENT DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Par délibération du 8 mars 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la modification statutaire relative à l'intégration des communes de Saint Martin des Noyers et de Sainte Cécile, à l'ajout de la compétence GEMAPI, à la précision de la compétence « accueil et habitat des gens du voyage » et à l'intégration de la compétence pour le nouveau centre aquatique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité, la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

✓ RÉVISION DES STATUTS DU SYDEV

Le Comité syndical du SyDEV a, par délibération en date du 17 mars 2017, approuvé l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération et adopté un nouveau projet de statuts, dont les principales modifications sont les suivantes :

- la modification de la liste des adhérents, du nombre et de la composition des comités territoriaux de l'énergie pour tenir compte des fusions de communautés de communes, des créations de communes nouvelles et de l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération,
- la modification de l'article 6-1 « compétence obligatoire : distribution d'électricité et de gaz » en application des modifications apportées à l'article L2224-31 du CGCT,
- l'ajout de nouvelles compétences facultatives relatives à la création de stations d'avitaillement de véhicules au gaz, à la production et à la distribution d'hydrogène et à tout autre source de carburant propre,
- l'ajout de deux articles relatifs aux activités complémentaires du SyDEV, notamment en matière de transition énergétique,
- la modification des règles de représentation des adhérents : le comité syndical serait représenté par des délégués désignés directement par les EPCI à fiscalité propre et par la commune de l'Ile d'Yeu (1 délégué titulaire par collectivité) et par des délégués désignés par les comités territoriaux de l'énergie représentant les délégués des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de statut du SYDEV et donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

✓ MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS D'ABSENCE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Les autorisations spéciales d'absence permettent aux agents de pouvoir s'absenter de leur poste de travail pour des raisons familiales, professionnelles ou civiques. Ces autorisations sont distinctes des congés annuels et ne peuvent d'ailleurs être mises en place sur l'une de ces périodes.

Le Conseil Municipal prend lecture des différentes absences à mettre en place.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte les modalités d'attribution et d'organisation des autorisations spéciales d'absence.

✓ MODIFICATION DU RIFSEEP

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été examiné lors d'une précédente réunion du Conseil Municipal. Suite à une réorganisation d'un service administratif, il apparaît que ce régime manque de souplesse. Actuellement, le RIFSEEP comprend uniquement l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) mais pas le Complément d'Indemnitaire Annuel (CIA). Le Comité Technique s'est réuni le 27 avril 2017 et a émis un avis favorable à notre modification du RIFSEEP. Les bénéficiaires du RIFSEEP sont : les fonctionnaires stagiaires, les titulaires et les non titulaires de droit public après 1 mois d'ancienneté. L'IFSE sera versée mensuellement alors que le CIA sera versé en une fois.

Les montants de l'IFSE et du CIA seront révisés :

- en cas de changement de fonctions,
- au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent,
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

Cela n'implique pas pour autant une revalorisation automatique du montant.

L'IFSE suivra les mêmes règles d'abattement que la rémunération principale en cas d'indisponibilité d'un agent titulaire ou contractuel à savoir taux plein pendant 90 jours, demi-traitement ensuite.

Le CIA sera proratisé à la présence effective de l'agent sur l'année civile dès le premier jour d'arrêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire.

✓ AVENANTS SALLE POLYVALENTE

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avenants ci-après :

- avenant en plus-value lot 3 Gros Œuvre/Maçonnerie pour la somme de 3 644.59 € H.T correspondant à une modification des enduits muraux,
- avenant en moins-value lot 5 Couverture Bardage Métallique pour la somme de 15 042.00 € H.T correspondant aux remplacements de modèles de lanternes,
- avenant en plus-value lot 13 Equipements Sportifs pour des modifications sur le marché (gradin, articulation bras de basket) pour la somme de 696.00 € H.T,
- avenant en plus-value lot Menuiseries Intérieures pour le remplacement des portes bois par des portes stratifiées pour la somme de 3 727.56 € H.T,
- avenant en plus-value lot 8 Cloisonnement Plafonds Plaques de Plâtre pour la pose placo dans la salle du Foyer pour la somme de 531.66 € H.T.

✓ SALLE POLYVALENTE : DÉCISIONS SUR LES LOCATIONS DES DIFFÉRENTES SALLES

A la suite de plusieurs réunions, il convient désormais de statuer sur les locations des différentes salles composant la salle polyvalente et notamment sur la possibilité de louer la salle dédiée aux sports, à d'autres usages (messe, repas...).

Après discussion, les élus décident :

- de louer automatiquement la salle du Foyer Rural avec la cuisine,
- de louer la salle des Sports aux associations Germinoises pour des manifestations autres que celles à caractère sportif,
- de louer la salle des Fêtes avec le hall bar sous certaines conditions et à certaines périodes,
- le hall bar ne se louera jamais seul.

✓ CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT 2017

L'Enveloppe prévisionnelle des travaux 2017 est de 15 649.00 € H.T comprenant l'extension de réseaux au chemin de la Bodinière, Route des Logis, Route de l'Arquignon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le contrat de maîtrise d'œuvre avec la SICAA Etudes pour un forfait de 2 950.00 € H.T et autorise M. le Maire à signer ce contrat.

✓ RÉSULTAT DE LA CONSULTATION ENTREPRISES : AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE – CHOIX DE L'ENTREPRISE ET VALIDATION DES TRANCHES DE TRAVAUX

Le 7 avril dernier, une consultation a été lancée par voie de presse (Ouest France), pour les travaux relatifs à l'aménagement autour de la salle polyvalente. Le marché a été défini en deux tranches : une tranche ferme (accès Est de la salle polyvalente) et tranche optionnelle (accès Ouest de la salle polyvalente).

La SAET, maître d'œuvre nous a fait parvenir son analyse, sur les trois offres reçues. Au vu des critères de sélection, il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE OUEST pour un montant de 144 818.00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide à 16 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- de retenir l'entreprise EIFFAGE pour le marché de travaux relative aux abords de la salle polyvalente pour un montant de 144 818.00 € H.T,
- d'autoriser M. le Maire à signer ce marché de travaux,
- précise que la décision d'affermissement de la tranche optionnelle sera prise ultérieurement.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU 6 JUIN 2017

✓ PEDT 2 : PRÉSENTATION ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Mme Sandrine ROUSSIERE adjointe, rappelle à l'assemblée que suite à la réforme des rythmes scolaires et afin d'organiser les activités périscolaires dans le prolongement du service public de l'Education Nationale en complémentarité avec lui, un premier Pedt (Projet Educatif Territorial) avait été élaboré en 2014 pour une durée de trois ans.

A ce jour, la rentrée scolaire 2017/2018 continuera avec 4.5 jours d'école et 2 après-midis Temps d'Activité Péri-éducatif.

Un forfait de 15,00 € par enfant sera demandé à chaque rentrée scolaire, l'association Familles Rurales, gérant les Temps d'Activité Péri-éducatif, a demandé à ce que ce soit l'association qui demande cette participation et non pas la commune. M. le Maire précise que ce montant viendra en déduction de la subvention communale octroyée à l'association.

✓ INDEMNITÉS DES ÉLUS : CHANGEMENT D'INDICE

M. le Maire explique qu'une circulaire ministérielle du 15 mars 2017 confirme les nouveaux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux. Cette revalorisation tient compte à la fois du nouvel indice brut terminal de la fonction publique découlant de l'accord sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations et du relèvement de la valeur du point d'indice.

Les indemnités versées seront les suivantes :

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
Maire	Daniel CHASSERIEAU	Indemnité de 39% de l'indice brut terminal de la fonction publique
1 ^{er} adjoint	Dominique PAILLAT	Indemnité de 12.5% l'indice brut terminal de la fonction publique
2 ^{ème} adjoint	Odile GRELIER	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique
3 ^{ème} adjoint	Catherine GOURMAUD	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique
4 ^{ème} adjoint	Bernard GRELIER	Indemnité de 11% l'indice brut terminal de la fonction publique
5 ^{ème} adjoint	Sandrine ROUSSIERE	Indemnité de 11 % l'indice brut terminal de la fonction publique

✓ AVENIR DU CABINET MÉDICAL DU PRÉ DORÉ

M. le Maire donne lecture d'un courrier reçu du Dr BRANTHOMME relatif à son remplacement envoyé également à M. DELAYE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.



Après lecture, M. le Maire précise que la Communauté de Communes a publié des annonces de recherches de médecins pour l'ensemble de son territoire sur le réseau PRO SANTE mais qu'elle ne souhaite pas s'engager directement pour une commune.

Après débat, M. le Maire demande l'avis des membres présents, pour lancer une recherche de médecin, orthophoniste et kinésithérapeute.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal est favorable au lancement d'une recherche de professionnels de santé et précise qu'une réunion d'information avec les professionnels de santé sera organisée.

M. le Maire ayant délégation par le Conseil Municipal pour tout accord cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 30 000 € H.T, une décision sera prise pour retenir la prestation pouvant nous fournir une aide sur ce dossier.

✓ AVENANTS SALLE POLYVALENTE


A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les avenants ci-après :

- avenants 1 et 2 en plus-value lot 4 Charpente Bois pour la somme de 598.92 € H.T et 344.15 € H.T correspondant à l'ajout de poutres dans la scène de la salle des Fêtes,
- avenant en plus-value lot 8 Cloisonnement Plafonds Plaques de Plâtre pour la pose placo dans la salle du Foyer Rural et l'habillage de poteaux dans le hall d'accueil du bar pour la somme de 977.96 € H.T,
- avenant technique du lot 9 faux plafonds pour 0.00 € HT correspondant à la suppression de faux plafonds dans la cuisine et l'ajout d'un habillage de puits de lumière dans le Foyer Rural,
- avenant 2 en plus-value lot 14 Plomberie Sanitaire Chauffage pour la modification des modèles d'évier dans les 2 bars et des laves mains dans les sanitaires hommes femmes pour la somme de 752.85 € H.T.

✓ CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES RELATIVE À LA GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Dans le cadre de la réouverture de la salle polyvalente, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la gestion de cette salle (location salle et vaisselle, vaisselle cassée ou manquante et caution).

✓ INSTAURATION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme Odile GRELIER adjointe, explique que suite à plusieurs réunions de travail, chaque élu a été destinataire des propositions de tarifs pour la salle polyvalente (locations salles et vaisselles, puis tarifs casse). 

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le projet de règlement de la salle polyvalente.

Les tarifs sont indiqués page 8.

✓ VALIDATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme Odile GRELIER adjointe, donne lecture de ce règlement à savoir :

- la mise en place de chèque d'acompte et de solde,
- la mise en place d'une caution de 300 € quelque soit la location effectuée,
- le descriptif des salles ...

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité le projet de règlement de la salle polyvalente.

✓ RESTAURANT SCOLAIRE, TARIFS 2017-2018

Le bilan de fonctionnement du service de restauration laisse apparaître que le déficit est stable par rapport à l'année passée. Le nombre de repas servis est en augmentation. Il y a peu de perte ce qui permet un contrôle des dépenses. Les services décalés donnent toujours satisfaction.

Au vu de ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018 ainsi qu'il suit :

- 3,40 € pour les enfants,
- 6,65 € pour les personnels et les enseignants,
- 4,40 € pour les repas majorés,
- 1,20 € pour les enfants emportant leur repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé.

✓ CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LE FUTUR LOTISSEMENT LE TAIL

M. le Maire expose qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication au journal Ouest France le 27 mars dernier, et sur le profil acheteur www.marches-securises.fr pour la maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement le Tail.

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a fait parvenir son analyse. 9 offres ont été réceptionnées dont 1 non conforme M. le Maire présente le rapport d'analyse effectué.

Au terme de cette analyse, l'offre retenue est le groupement ADAUC-SAET-GMI, mieux disante conformément au cahier des charges pour la somme de 65 500.00 € H.T réparti comme suit :

MISSION MAITRISE D'ŒUVRE		MISSION COMPLEMENTAIRE
Tranche Ferme	34 000.00 € H.T	8 500.00 € H.T
Tranche optionnelle	23 000.00 € H.T	

Un groupe de travail est créé en plus des membres de la commission urbanisme pour le suivi de ce dossier. Les membres extérieurs en plus de la commission sont les suivants : Bernard GRELIER, Odile GRELIER, Fabrice HERBRETEAU et Stéphane BOISSEAU.

PRINCIPALES DÉCISIONS DU 3 JUILLET 2017

✓ APPROBATION DU MONTANT DÉFINITIF DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

Le Conseil Municipal valide le montant de l'attribution de compensation définitive à 78 248.00 €.

✓ VALIDATION DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU SIAEP DE L'ANGLE GUIGNARD À VENDÉE EAU ET D'ADHÉSION DU SIAEP A VENDÉE EAU POUR L'INTÉGRALITÉ DE LA COMPÉTENCE « EAU POTABLE » AU 31 DÉCEMBRE 2017

Vendée Eau souhaitant maintenir un service public de l'eau de qualité et une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire a proposé une fusion à ses 11 SIAEP membres.

Le SIAEP de l'Angle Guignard a délibéré le 30 Mars 2017 en faveur du transfert de la compétence production d'eau potable à Vendée Eau et de sa dissolution au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- approuve l'adhésion du SIAEP de l'Angle Guignard à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017.

- le transfert de la compétence production d'eau potable de l'ensemble des SIAEP membres à Vendée Eau, entraîne la fusion de plein droit des SIAEP au sein de Vendée Eau à la date d'effet des arrêtés préfectoraux portant transfert de la compétence. L'adhésion du SIAEP de l'Angle Guignard pour l'intégralité de la compétence « eau potable » entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant adhésion du SIAEP,

- M. le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération. Elle sera notifiée à M. le Préfet du Département de la Vendée et au Président du SIAEP de l'Angle Guignard.

✓ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Par délibération du 31 mai 2017, le Conseil Communautaire approuve la modification statutaire relative à la prise de compétence « eau » à titre optionnel au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve :

- la modification des statuts communautaires afin d'y ajouter la compétence optionnelle : Eau,
- l'approbation des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.

✓ PRÉSENTATION DU RAPPORT SPANC

M. le Maire, présente le rapport du service public d'assainissement. Il précise qu'il y a 283 installations sur la commune soit 693 habitants desservis. En 2016, 8 installations non conformes avec risques ont été recensées et 73 autres non conformes mais sans risques.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le rapport du SPANC pour l'exercice 2016.

✓ AFFERMISSEMENT DE LA TRANCHE OPTIONNELLE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE

M. le Maire rappelle que l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour les travaux des abords extérieurs de la salle Polyvalente. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affermissement de la tranche optionnelle afin qu'il y ait une continuité de travaux, d'un montant de 72 046.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'affermir la tranche optionnelle,
- autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce marché.

TARIFS SALLE POLYVALENTE 2017 ET 2018
Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCEY

Types de manifestations	Désignation salles	Habitants de St Germain de Prinçay et de Sigournais		Hors commune à l'exception des habitants de Sigournais	
		Journée	Week-end	Journée	Week-end
PARTICULIERS					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	180,00 €	195,00 €	195,00 €	292,50 €
	Salle des fêtes et hall bar* (uniquement Juin/Juillet/ Août)	250,00 €	375,00 €		
	Salle du Foyer Rural	130,00 €	195,00 €	195,00 €	292,50 €
Repas, banquet, pique-nique...	Salle des Fêtes	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des fêtes et hall bar*	270,00 €	405,00 €		
	Salle du Foyer Rural	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
ASSOCIATIONS					
Manifestations à but lucratif (loto, concours belote, théâtre.)	Salle des Fêtes	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des fetes (une séance de variété ou séance théâtre)	50,00 €	75,00 €		
	Salle des Fêtes et hall bar*	200,00 €	300,00 €	300,00 €	450,00 €
	Salle du Foyer Rural	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
	Salle des Sports	150,00 €	225,00 €	225,00 €	337,50 €
Manifestations à but non lucratif (sous réserve de l'avis du Conseil Municipal pour les associations hors commune)	Salle des Fêtes			100,00 €	150,00 €
	Salle des Fêtes et hall bar*				
	Salle du Foyer Rural			100,00 €	150,00 €
	Salle des Sports				
	Salle des Sports et Foyer Rural				
ENTREPRISES					
Vin d'honneur	Salle des Fêtes	180,00 €	270,00 €	270,00 €	405,00 €
	Salle du Foyer Rural	180,00 €	270,00 €	270,00 €	405,00 €
Réunion, congrès, séminaire	Salle des Fêtes	250,00 €	375,00 €	375,00 €	562,50 €
	Salle du Foyer Rural	250,00 €	375,00 €	375,00 €	562,50 €
CAUTION					
300 € QUELQUE SOIT LA LOCATION EFFECTUEE					

* La location du bar se fera en fonction de la disponibilité de la salle de sports.

La salle de sports comprend automatiquement le bar

TARIF LOCATION VAISSELLE

**FORFAIT KIT REPAS 0,70 € PAR PERSONNE
(POSSIBILITE 200 PERSONNES)**

- 1 Assiette plate ou creuse
- 1 Assiette à dessert
- 1 Verre à pied + 1 flute
- 1 Verre Ordinaire
- 1 Couteau 1 Fourchette 1 Petite Cuillère
- 1 Tasse

PERCOLATEUR : 10,00 €

**FORFAIT VIN D'HONNEUR 50 PERSONNES = 15,00 €
(POSSIBILITE 250 PERSONNES)**

- 50 Tasses
- 50 Cuillères à café
- 50 Verres à pied ou ordinaires
- 1 Couteau à pain
- 1 Planche à découper
- 4 Plateaux
- 6 Carafes et/ou pichets
- 3 Cafetières inox

D'autre vaisselle peut être mise à disposition gratuitement (corbelles à pain, cuillères de service, pelle à gateau, plats, saladiers...)

TARIF CASSE VAISSELLE

LIBELLE	Tarif
Louche	3,50 €
Grande cuillère	4,50 €
Cuillère à café	0,50 €
Fourchette - cuillère - couteau	0,40 €
Couverts de service	2,50 €
Couteau de cuisine	13,00 €
Couteau à pain	4,00 €
Pelle à gâteau	9,00 €
Tasse à café (petite ou grande)	1,50 €
Verre à pied	2,00 €
Verre ordinaire	0,50 €
Verre flutes	1,50 €
Cafetière inox 2	20,00 €
Carafe carrée 1l /pichet verre 1 l / pichet lait	2,50 €
Assiette creuse, plate, à dessert	2,50 €
Plateau de service	8,00 €
Bac inox rectangulaire	40,00 €
Plat inox ovale / plat poisson / saucière	8,00 €
Plat rond	5,00 €
Saladier inox	12,00 €
Corbeille à pain	4,00 €
Planche à découper	30,00 €